Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Shell Paraffinic Oil

Code du produit : Q6567

Numéro d'enregistrement : 01-2120078782-46-0000

Synonymes : Hydrocarbons C18-C24, isoalkanes, <2% aromatics

No.-CAS : 1437280-85-7

No.-CE : 940-734-7

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant.

mélange Veuillez consulter la rubrique 16 pour les utilisations

enregistrées selon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications

que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé

l'avis du fournisseur.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Courrier électronique du

contact pour la FDS

: sccmsds@shell.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (This telephone number is available 24 hours per day, 7 days per week)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

1 / 102 800010026412 RE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon

les critères CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:
Produit classé non dangereux pour
l'environnement selon les critères du
règlement CPL (classification, étiquetage et

emballage).

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P243 Prendre des mesures de précaution contre

les décharges électrostatiques.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/

un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P405

Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

#### 2.3 Autres dangers

L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce matériau est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Alkanes, C18-24-branched	1437280-85-7	100
and linear	940-734-7	

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les

secouristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions

normales d'utilisation.

Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements

supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir

supplementalies. En cas de vomissement spontane, mainteni

la tête plus basse que les hanches pour empêcher

l'aspiration.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Symptômes

: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Movens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

: Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction

: Ne pas utiliser d'eau en jet.

inappropriés

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

4 / 102 800010026412 RE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie. Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à des températures inférieures au point éclair. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe :

Méthodes spécifiques

d'extinction

Information supplémentaire

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

: Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour le personnel général:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1

Date de révision 07.04.2021

Date d'impression 06.09.2022

Précautions pour la protection de l'environnement

: Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Oter les terres contaminées et les évacuer en toute sécurité.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau . Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au Section 8 de la feuille de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Précautions Générales

: Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manutention. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

> déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endiqués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Soyez conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camjons de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vélocité d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. N'utilisez PAS d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la section Manipulation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Reportez-vous à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Autres données : Température de stockage: Ambiante.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1

Date de révision 07.04.2021

Date d'impression 06.09.2022

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention). Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition. Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes. Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants. des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement. Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage. Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque. Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc. Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec caoutchouc naturel, butvl ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Veuillez consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Aliphatic dearom. solvents 200 - 250		TWA (8hr)	1.050 mg/m3	EU HSPA

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

: Aucune valeur d'exposition DNEL n'a été établie. Alkanes, C18-24-branched

and linear

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Alkanes, C18-24-branched

: Cette substance est un hydrocarbure de composition and linear complexe, inconnue ou variable. Les méthodes

conventionnelles utilisées pour calculer les concentrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.

#### Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la VLE et que les movens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous. sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles. National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany.

http://www.dguv.de/inhalt/index.isp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

Une extraction des gaz d'échappement est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

#### Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

#### Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projection

dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est

recommandé, avec un temps de protection de plus de 240

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1

Date de révision 07.04.2021

Date d'impression 06.09.2022

minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact. la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

 Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur.

Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation, ne pas ingérer, en cas

d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à

votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe. Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de

l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant

en respectant les conseils indiqués en rubrique 6. Si

nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle

avant tout rejet dans les eaux de surface.

Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : Hydrocarbure

Seuil olfactif : Données non disponibles

pH : Non applicable

12 / 102 800010026412 RE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### Shell Paraffinic Oil

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Point de fusion / congélation : Données non disponibles

Point/intervalle d'ébullition : 300 - 380 °C

Point d'éclair : 170 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Données non disponibles

Limite d'explosivité,

supérieure

: 7 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 0,5 %(V)

Pression de vapeur : Données non disponibles

Densité de vapeur relative : Données non disponibles

Densité relative : < 0.8Méthode: ASTM D4052

Densité : < 800 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 7

octanol/eau

: > 200 °C

Température d'autoinflammabilité

Température de décomposition

: Données non disponibles

Viscosité

Viscosité, dynamique : Données non disponibles Viscosité, cinématique : Typique 9,5 mm2/s (25 °C)

Propriétés explosives : Non répertorié

Propriétés comburantes : Non applicable

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Données non disponibles

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce

matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa

conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme

13 / 102 800010026412 RE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles., Stable dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les agents fortement oxydants.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents fortement oxydants.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

Une décomposition thermique dépend grandement des

conditions. Un mélange complexe de solides

atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de

soufre et des composés organiques non identifiés, se

dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une

dégradation thermique ou oxydative.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

14 / 102 800010026412 RE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022	
Base d'Évaluation		Les informations fournies sont basées sur des essais sur les produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.	
Informations sur les voies d'exposition probables	: L'exposition peut avoir lieu par l'intermédiaire d'une inhalation, d'une ingestion, d'une absorption par la peau et par un contact avec les yeux ou la peau et par une ingestion accidentelle.		

#### Toxicité aiguë

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Lapin: > 2000 mg/kg Remarques: Faible toxicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Remarques: Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide., Non irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Remarques: Non irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Produit:**

Remarques: N'est pas un sensibilisant., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### **Produit:**

: Remarques: N'est pas mutagène

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

#### Cancérogénicité

#### **Produit:**

Remarques: Non cancérogène., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Alkanes, C18-24-branched and linear	Aucune classification relative à la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

#### **Produit:**

:

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité par aspiration

#### **Produit:**

L'aspiration dans les poumons du produit avalé ou vomi peut provoquer une pneumopathie chimique qui peut être mortelle.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie

basée sur les connaissances sur les composés et sur

l'écotoxicologie de produits similaires.

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: LL50: > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: EL50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

: EL50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les

microorganismes (Toxicité

aiguë)

: Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

: Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

: CI50: > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: S'oxyde rapidement par réactions

photochimiques dans l'air., Facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: > 7

12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et

toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Le producteur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol

et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

: Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7,

Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires : Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

 Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Autres réglementations

: Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), annexe XIV.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits

chimiques (REACH), annexe XVII.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents

cancérigènes ou mutagènes au travail, et ses amendements. Directive 1994/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, et ses amendements.

Directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

> et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, et ses amendements.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

: Listé **ENCS** : Listé KECI : Listé **TSCA** : Listé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

Asp. Tox. Danger par aspiration

utilisées dans cette FDS

Clé/légende des abréviations : Il est possible de rechercher les abréviations et acronymes standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web.

> ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR = Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route

AICS = Inventaire des substances chimiques australiennes ASTM = Société américaine pour les essais et le matériel

BEL = Valeur limite d'exposition biologique

BTEX = Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène

CAS = Répertoire de substances chimiques de la Société

Américaine de Chimie

CEFIC = Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie

Chimiaue

CLP = Classification, Etiquettage, Emballage COC = Coupelle ouverte de Cleveland DIN = Deutsches Institut fur Normung DMEL = Dose dérivée à effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

DSL = Liste intérieure des substances canadiennes

EC = Commission Européenne

EC50 = Concentration efficace médiane

ECETOC = Centre européen sur la toxicologie et

l'écotoxicologie des produits chimiques

ECHA = Agence européenne des produits chimiques EINECS = Inventaire européen des substances chimiques

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

commerciales existantes

EL50 = Dose efficace médiane

ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles japonaises

EWC = Catalogue européen des déchets - CED

GHS = Système général harmonisé - SGH

IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer

IATA = Association internationale des transporteurs aériens

IC50 = Concentration inhibitrice médiane

IL50 = Dose inhibitrice médiane

IMDG = Code régissant le transport des matières

dangereuses par voie maritime

INV = Inventaire des produits chimiques chinois

IP346 = Méthode N° 346 de l'Institute of Petroleum pour

déterminer la teneur en hydrocarbures aromatiques

polycycliques par extraction au Diméthylsulfoxyde -DMSO-

KECI = Inventaire des produits chimiques existants coréens

LC50 = Concentration létale médiane

LD50 = Dose létale médiane

LL/EL/IL: LL= (Dose létale) / EL = (Dose efficace) /IL = (Dose inhibitrice) NCL/NCE/NCI = Niveau de charge létal/Niveau de charge efficace /Niveau de charge inhibiteur

LL50 = Dose létale médiane

MARPOL = Convention internationale relative à la pollution de

NOEC/NOEL = Concentration sans effet observé/Dose sans effet observé

OE HPV = Exposition professionnelle - Production en grande quantité

PBT = Persistant, Bioaccumulable, Toxique

PICCS = Inventaire des produits et substances chimiques philippins

PNEC = Concentration prévisible sans effet

REACH = Enregistrement, Evaluation, Autorisation et

Restriction des produits chimiques

RID = Règlement International Relatif au Transport des

Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer

SKIN DES = Mention relative à la peau

STEL = Limite d'exposition à court terme

TRA = Evaluation ciblée des risques

TSCA = Loi américaine sur la maîtrise des substances toxiques

TWA = Movenne pondérée dans le temps vPvB = Très persistant, très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : fabrication de substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Distribution de la substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz- Activités professionnelles

23 / 102 800010026412 RE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### Shell Paraffinic Oil

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans

l'environnementforte dégagement dans l'environnement

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage-

Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage-

Activités professionnellesforte dégagement dans

l'environnement

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités

professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités

professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment-

Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les explosifs- Activités professionnelles

24 / 102 800010026412 RE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Production et traitement du caoutchouc- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Traitement polymère- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Traitement polymère- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités

professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques - mines- Industriel

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Applications en couches

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement forte dégagement dans l'environnement

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Autres indications pour utilisateur

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- consommateur

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010600	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quoti- spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
ambiante).	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2	Version 1.1	Date d'impression 06.09.2022
---	-------------	------------------------------

ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

# Section 3.2 - Environnement Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010601	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quoti spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
ambiante).	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température
On admer qu'un bon niveau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

	Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022
--	-------------	-----------------------------	------------------------------

mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
--

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé	Section 3.1 - Santé	
Non applicable.		
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des		
risques	·	

# Section 3.2 - Environnement Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010602	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le pro	duit
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Mélange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

	Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022
--	-------------	-----------------------------	------------------------------

classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

Non applicable.		
SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	

### Section 3.1 - Santé

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010603	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de

Conformément au règlement CE  $\rm n^0$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2	2022
---	------

mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Non applicable.		
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des		

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Ion applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010604		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le produit	
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Mélange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de

Conformément au règlement CE  $\rm n^0$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date de révision 07.04.2021	impression 06.09.2022
---	-----------------------

mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	
risques.	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010605	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilis	sation	
Couvre les expositions quot spécifié autrement).	idiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	onnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à t ambiante).	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température	
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
--

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	
risques.	

# Section 3.2 - Environnement Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010606	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le produit	
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Mélange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022
version 1.1	Date de revisión U/ 04 /U/ 1	Date dimpression up ug zuzz

ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
--

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	
risques.	

# Section 3.2 - Environnement Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010632	
SECTION 1 Titre	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  Utilisation dans les unités de forage et de production dans les
Descripteur d'utilisation	champs de pétrole et de gaz- Industriel  Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC8a, PROC8b  Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.5a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opérations devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le produit		
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Mélange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.
	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022
-------------	-----------------------------	------------------------------

un médecin.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé
Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010635	- Cambai
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d, ESVOC SpERC 8.5b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Méthodes de forage offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opérations de vibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	•
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le produit
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Mélange/l'Article	
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
ambiante).	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.
	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022
--

un médecin.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010609	
300000010009	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
ambiante).	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022
<u> </u>		

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

# Section 3.2 - Environnement Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010610	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesFaibles rejets dans l'environnementforte dégagement dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 8.6c.v1, ESVOC SpERC 9.6b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le produit	
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Mélange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilis	sation	
Couvre les expositions quot	idiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opération	onnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à tambiante).	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température	
	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022

|--|

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

ivon applicable.		
SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

# Section 3.2 - Environnement Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010612	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

	D	D : III : 00.00.000
Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022

mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010613		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.7c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
ambiante).	mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	•

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de

Conformément au règlement CE  $\rm n^0$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

	D	D : III : 00.00.000
Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022

mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des ri	sques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Les mesures de gestion des risques sont fondees sur la caracterisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010614	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.10a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liants et agents de démoulage, y compris les transferts de matière, le mélange, l'application (y compris la pulvérisation et le brossage), le formage et le moulage en coquille, ainsi que le traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa a imprend des parties de la substance da qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
mprend des parties de la substance da	
	ans le produit
1	
nes jusqu'à 8 heures (à moins que	
les affectant l'exposition	
rature élevée (> 20°C au-dessus de la	•
•	•

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022

ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

## Section 3.2 - Environnement Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010615	
300000010013	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y compris transfert, mélange, application par pulvérisation et peinture ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1 Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.			
Concentration de la Comprend des parties de la substance dans le produit			
Substance dans le jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,			
Mélange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.
	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **Shell Paraffinic Oil**

	Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022
--	-------------	-----------------------------	------------------------------

un médecin.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé
Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010616		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### **Section 3.2 - Environnement**

Conformément au règlement CE  $\rm n^0$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2	Version 1.1	Date d'impression 06.09.2022
---	-------------	------------------------------

Non applicable.			

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur	
30000010618	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
ambiante).	mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la température de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur	
30000010619	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 2	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
ттоп арриоавіо.		
Non applicable.		

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010621	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le produit	
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Mélange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.
	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022
--

un médecin.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010622	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022
--

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d exposition - Travameur	
30000010623	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment-
	Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a,
	PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d,
	ERC8f, ESVOC SpERC 8.15.v1
Procédés et activités	application de revêtements et d'agglomérants de surface
couverts par le scénario	dans le bâtiment et les travaux publics y compris l'utilisation
Couverts par le scenario	
	de pavés, de mastic manuel et dans la pose de toitures et de
	membranes d'étanchéification

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le produit	
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Mélange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.
	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **Shell Paraffinic Oil**

	Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022
--	-------------	-----------------------------	------------------------------

un médecin.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010625	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le produit	
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Mélange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).	spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	
risques.	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010626	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la	Comprend des parties de la substance da	ans le produit
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	·
Mélange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température		
ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
---	-------------	---

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Non applicable.

Non applicable.			

**ESTIMATION DE L'EXPOSITION** 

#### Section 3.1 - Santé

Non applicable.

**SECTION 3** 

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

	Occidente d'exposition l'indivanicai	
30000010637		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les explosifs- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8e	
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre les expositions dues à la fabrication et l'utilisation de bouillies explosives (y compris opérations de transfert de matériaux, de mélangeage et de remplissage de charge) et au nettoyage des équipements.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
ambiante).	mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la	•
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010627	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Production et traitement du caoutchouc- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15, PROC21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ERC6d, ESVOC SpERC 4.19.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	fabrication de pneus et produits généraux en caoutchouc y compris transformation de caoutchouc brut (non réticulé), manipulation et mélange des additifs de caoutchouc, vulcanisation, refroidissement et finition.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la	Comprend des parties de la substance dans le produit	
Substance dans le	jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Mélange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.
	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **Shell Paraffinic Oil**

	Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022
--	-------------	-----------------------------	------------------------------

un médecin.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010628	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Traitement polymère- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.21a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Traitement des formulations de polymères y compris transport, manipulation d'additifs (p.e. pigments, stabilisants,peintures, plastifiants), opérations de formage et de durcissement, préparation du matériel, stockage et maintenance associée.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à 3	STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	s le produit
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
ambiante).	mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la te le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvr	•

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas
(aspiration)	d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se
	rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire
	la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi
	si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être
	dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des
	substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de
	mesures de gestion des risques. Pour les substances
	classées comme H304, les mesures suivantes doivent être
	mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.	2022
--	------

ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

# Section 3.2 - Environnement Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010629	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Traitement polymère- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC14, PROC21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.21b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Traitement des formulations de polymères y compris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et peinture) ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
L'opération est effectuée à te ambiante).	mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la température
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010630	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4, ESVOC SpERC 3.22a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date

Date d'impression 06.09.2022

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010631	. amou.
SECTION 1 Titre	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010633	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques - mines- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.23.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de la substance dans le processus d'extraction dans les activités minières, y compris le transport, les procédés d'extraction et de séparation ainsi que la valorisation et l'élimination de la substance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
L'opération est effectuée à te ambiante).	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022
--

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000010607	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

87 / 102 800010026412

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010608	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en dehors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégivreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### **Section 3.2 - Environnement**

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1	Date de révision 07.04.2021	Date d'impression 06.09.2022
version i i	Date de revisión 07 04 2021	Date dimpression up ug zuzz

Non applicable.		

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010611		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environnement forte dégagement dans l'environnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 8.6e.v1, ESVOC SpERC 9.6d.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Non applicable		

ivon applicable

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Conformément au règlement CE  $\rm n^0$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010617	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC8 (excipient only), PC12, PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable	

Non applicable

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Non applicable.

Conformément au règlement CE  $\rm n^0$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010620	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
-----------------------------	--

Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010636	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable	

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

97 / 102 800010026412

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010624		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Autres indications pour utilisateur - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC28, PC39 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.16.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Alexander Peralala	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{0}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010638	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC36, PC37 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnemen	t
----------------------------	---

Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Shell Paraffinic Oil**

Version 1.1 Date de révision 07.04.2021 Date d'impression 06.09.2022

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

102 / 102